



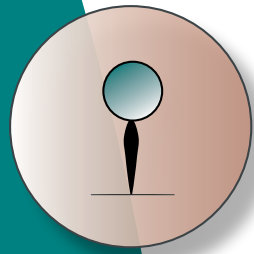
M

*anuel d'évaluation
de la Haute Autorité
de santé :*

Un critère, des solutions !

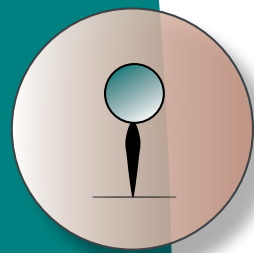


Pourquoi ces fiches ?



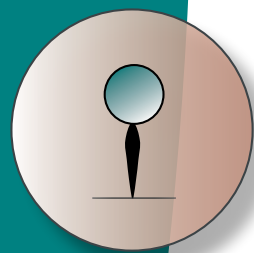
Faciliter la compréhension du référentiel de la Haute Autorité de santé

En simplifiant les exigences du référentiel, ces fiches permettent aux établissements et services de **mieux appréhender** les attentes et de **structurer** leur démarche d'évaluation.



Aider les ESSMS à anticiper et à se conformer aux exigences

Ces fiches permettent aux établissements d'**identifier** rapidement les axes d'amélioration et de **mettre en place** des actions correctives avant ou à la suite de l'évaluation.



Apporter des solutions concrètes avec un accompagnement sur mesure

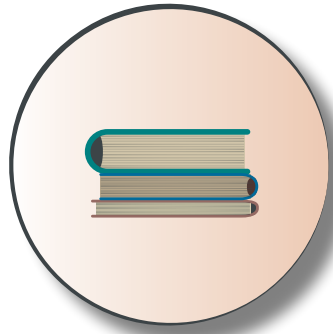
Chaque fiche ne se limite pas à décrire un critère : elle propose aussi **des actions** et des **solutions adaptées** aux besoins des ESSMS.



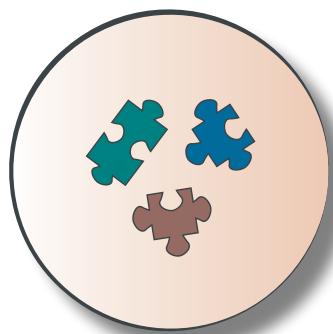
Qui suis-je ?

Je suis **Marion Bouilly**, consultante dans le domaine de la protection juridique des majeurs. Forte d'une expérience de **mandataire judiciaire à la protection des majeurs** et de **chargée de mission** au sein de l'Unaf, j'accompagne aujourd'hui les acteurs publics et privés pour répondre aux défis d'inclusion des personnes protégées, de leurs familles et des professionnels qui oeuvrent à leurs côtés.

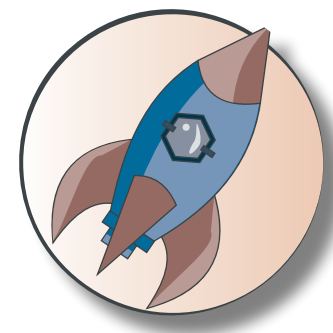
Les infos clés



Chapitre
1. La personne



Thématique
Droits de la personne accompagnée



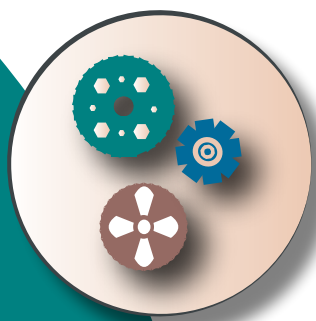
Objectifs
1.3. La personne accompagnée est **associée** à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service.

Niveau d'exigence :

Standard

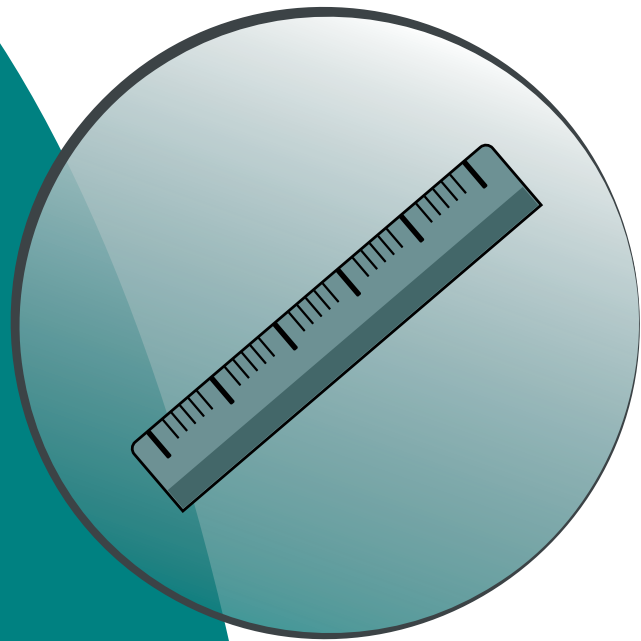
Champ d'application :

- ◇ Tous ESSMS
- ◇ Toutes structures
- ◇ Tous publics



Critère

1.3.1. La personne accompagnée est associée à la révision des **règles de vie collective** ou des **modalités de fonctionnement du service** et des **outils** favorisant leur compréhension.



Quels sont les éléments d'évaluation ?

◇ **Entretien avec la personne accompagnée :**

L'entretien permet d'apprécier :

- si la personne a été **consultée** lors des révisions récentes des règles ou des modalités de fonctionnement ;
- si elle **connaît** les outils existants (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, affichages, supports explicatifs) ;
- si ces outils lui paraissent **clairs, accessibles et adaptés** à ses besoins.

◇ **Entretien avec les membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS) :**

L'évaluateur apprécie notamment :

- **l'engagement** du CVS dans l'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement ;
- la manière dont il **favorise l'expression** et la **participation** des personnes accompagnées ;
- son **implication** dans les propositions d'évolution du fonctionnement du service ou de l'établissement ;
- la réalité de son **pouvoir de proposition** et la **prise en compte effective** de ses avis dans les décisions collectives.



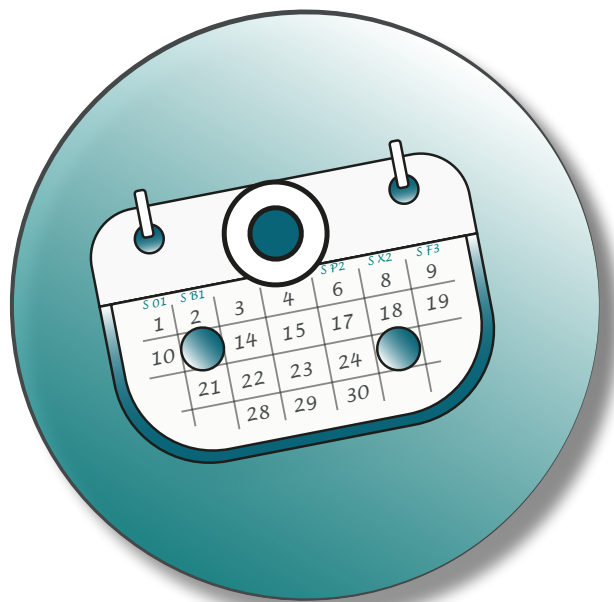
Quelles sont les actions concrètes à mettre en œuvre ?



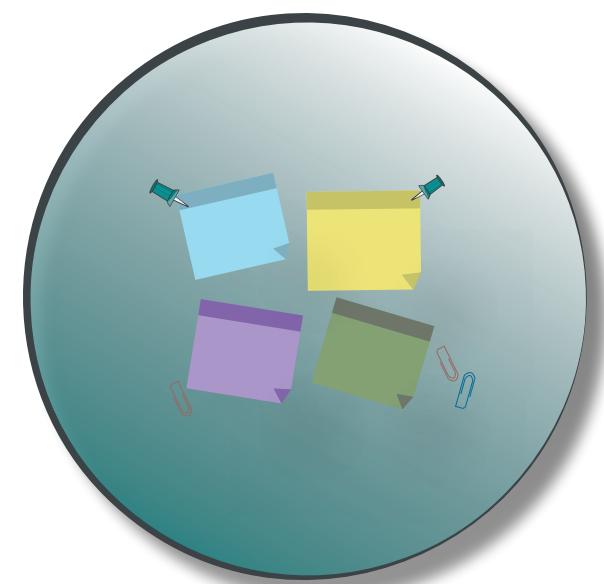
Organiser des ateliers pour réviser les documents clés (livret d'accueil, règlement de fonctionnement...)



Créer, réviser et adapter les outils de communication et de compréhension



Planifier des séances dynamiques pour le CVS



Assurer le suivi et la valorisation des initiatives



Pourquoi ce critère est essentiel ?

◇ **Renforcer la participation active des personnes accompagnées**

Associer les personnes accompagnées à la révision des règles de vie collective, c'est reconnaître **leur capacité à contribuer à la vie du service**. Cette implication concrète renforce la cohésion au sein de la structure.

◇ **Favoriser l'appropriation des règles et la compréhension du cadre commun**

Lorsque les personnes participent à l'élaboration ou à la révision des règles, elles **en comprennent mieux le sens et les limites**. Cela renforce l'adhésion, diminue les tensions et soutient la mise en œuvre d'un cadre partagé.

◇ **Promouvoir une approche éthique de l'accompagnement**

Ce critère traduit une vision fondée sur **la co-construction** et **le respect de la parole de chacun**. En intégrant la personne accompagnée dans la réflexion collective, l'établissement valorise son autonomie, sa dignité et favorise sa participation active.



Quels sont les défis pour répondre à ce critère ?

◇ **Créer les conditions d'une participation réelle**

Associer les personnes ne se résume pas à recueillir un avis ponctuel. Le défi est d'organiser de véritables espaces d'expression, où la parole est entendue, prise en compte et suivie d'effets visibles.

◇ **Adapter les outils de participation aux capacités de chacun**

Tous les publics ne disposent pas des mêmes moyens d'expression ou de compréhension. Il est donc essentiel de proposer des supports variés pour garantir une participation inclusive.

◇ **Impliquer l'ensemble des professionnels dans la démarche**

La participation des personnes accompagnées suppose un engagement collectif des équipes. Les professionnels doivent partager une culture commune et être sensibilisés à l'animation de temps participatifs adaptés à leur public.



Comment PP Inclusive peut vous accompagner ?

◇ **Conception d'ateliers participatifs**

J'élabore des ateliers destinés aux personnes accompagnées pour faciliter la révision des règles de vie collective de façon collaborative et accessible.

◇ **Création de supports explicatifs adaptés**

Je conçois des outils pédagogiques clairs et inclusifs pour expliquer les règles, favoriser la compréhension et soutenir la participation active des usagers.

◇ **Réalisation d'enquêtes auprès des personnes accompagnées**

J'accompagne les structures dans la mise en place d'enquêtes pour recueillir l'avis, les propositions et les besoins des personnes accompagnées, en s'assurant que chacun puisse s'exprimer selon ses capacités.

◇ **Accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche participative durable**

J'aide les établissements à structurer une dynamique de participation pérenne, qui s'intègre au fonctionnement du service et à la culture de l'établissement.



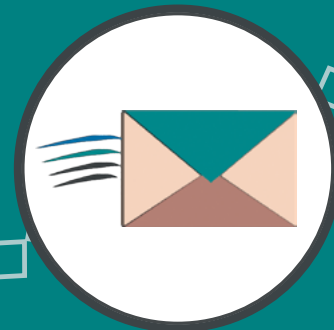
PP Inclusive vous accompagne pour relever ces défis.

Vous souhaitez me confier un projet?

Contactez-nous :



06.27.84.67.17



pp.inclusive@gmail.com



[Prendre un rdv en ligne](#)